

Demande de visa – Candidat officiel

Sources à consulter :

<https://www.maroc.campusfrance.org/les-concours-aux-grandes-ecoles>

https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas pour le dossier visa concours (court séjour)

<https://visas-fr.tlscontact.com/visa/ma> pour la demande de RDV à TLS contact pour déposer le dossier visa

Il faut d'abord bien comprendre de quoi est constitué le dossier visa. Et le prévoir longtemps à l'avance. Prévoir les ressources financières pour payer vos études (frais d'inscription et frais de vie)

Avoir un passeport valable jusqu'à la fin de l'année scolaire prochaine (en l'année N, le passeport sera valable jusqu'en **mars N+1**). Préparer les papiers nécessaires (dossier pédagogique : relevés de notes tamponnés et signés de chaque année post bac, certificats de scolarités signés et tamponnés post bac, relevé de notes du bac et bac tamponnés)

- Campus France commence la validation des dossiers concours introduits et payés à partir du mois d'avril (délai de traitement 15 jours, l'ordre est aléatoire)
Suivre [le guide de Campus France](#) (surtout pages 11 et 12) pour les concours → je suis accepté uniquement.
Pour candidat non officiel, ce sera à partir de février.
Pour candidat université et concours, introduire dossier je suis candidat (DL 1er décembre 20**) et dossier je suis accepté.
- En parallèle, remplissez la demande visa court séjour étudiant concours sur le site de France visa (pas besoin de réservation pour le logement. Indiquez dans une lettre que les réservations se font après connaissance des dates des oraux)
Le formulaire de visa Schengen est rempli en ligne,
- **Le dépôt de demande de visa commence en mai, avant les résultats des écrits.**
Le délai nécessaire de validation du dossier Campus France est de 15 jours au moins, après validation du paiement.
Prendre le RDV à TLS et payer pour le maintenir.
Les RDV pour visa concours sont établis par les consulats en fonction du nombre de candidats, avant les résultats des écrits. Il faut prendre les premiers RDV disponibles, ne pas attendre le dernier moment...
Votre dossier de demande de visa devra être complété après votre admissibilité lorsqu'elle sera établie.
- **Recommandations pour les dates de visa :**
Durée du séjour ou du transit prévu Indiquer le nombre de jours : **90 jours**
Nombre d'entrées demandées : multiples, au moins 6

Date d'arrivée prévue dans l'espace Schengen : 10 juin

Date de départ prévue de l'espace Schengen : 10 décembre

- **Documents notamment à prévoir pour le visa et à compléter éventuellement...**

Votre garant doit être une personne de votre famille proche : père, mère, frères, sœurs, grands-parents, oncles ou tantes maternels ou paternels. Ou Association reconnue. Ou Attestation de bourse

- Attestation de prise en charge légalisée de votre garant (**voir modèle** sur portail CPGE)
- Pièce d'identité de votre garant → toujours les 2 faces sur le même page format A4
- Attestation de lien de parenté avec votre garant (livret de famille photocopié en intégralité ou extrait d'acte de naissance)
- **Si votre garant est salarié :**
 - Attestation de travail
 - Dernier bordereau CNSS **uniquement pour les salariés et si affiliés pas pour les non salariés**
 - Trois dernières fiches de paie (pour les oraux de juin : février, mars, avril)
 - Trois derniers relevés bancaires personnels (pour les oraux de juin : février, mars, avril)
- **Si votre garant est commerçant ou exerce une profession libérale :**
 - Registre du commerce ou carte professionnelle
 - Dernier avis de patente et quittance de règlement de cette patente
 - Dernier avis d'imposition
 - Trois derniers relevés bancaires professionnels (pour les oraux de juin : février, mars, avril)
 - Trois derniers relevés bancaires personnels (pour les oraux de juin : février, mars, avril)
- **Si votre garant est retraité :**
 - Attestation de versement de la pension
 - Trois derniers relevés bancaires personnels (pour les oraux de juin : février, mars, avril)
- **Attestation bancaire du dépôt d'un ordre de transfert**, permanent et irrévocable, d'un montant minimum de la contre valeur en dirhams de 615 € par mois pour la durée du séjour (base de 12 mois pour une année scolaire ou universitaire) **uniquement si le consulat le demande après le 1^{er} traitement de la demande**

► **Si votre garant réside en France ou dans un pays tiers** : documents scannés

- Attestation de prise en charge de votre garant
- Pièce d'identité de votre garant
- Attestation de lien de parenté avec votre garant (livret de famille ou extrait d'acte de naissance)
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Trois dernières fiches de paie (pour les oraux de juin : février, mars, avril)
- Trois derniers relevés bancaires personnels (pour les oraux de juin : février, mars, avril)

Dans ce dernier cas, le consulat peut demander une attestation bancaire de virement permanent irrévocable avec argent bloqué au Maroc.

Si le demandeur autofinance ses études :

□ Attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français, ou une attestation bancaire du dépôt d'un ordre de transfert permanent et irrévocable, d'un montant minimum de la contre-valeur en dirhams de 615 euros par mois pour la durée du séjour

[Autofinancement](#)

Dossier pédagogique

- Pour le concours **récapitulatif d'inscription récent pour faire paraître la liste complète des concours et admissibilité au concours**
- Le diplôme du baccalauréat : une copie avec cachet suffit
- Derniers bulletins scolaires de CPGE
- ~~Les derniers diplômes obtenus~~ ne rien donner
- ~~TCF ou DALF~~ dispense de TCF si vous passez un concours.

Séjour

- **ASSURANCE MEDICALE INTERNATIONALE SOINS/RAPATRIEMENT** couvrant les éventuels soins médicaux d'urgence et/ou soins d'hospitalisation d'urgence d'un montant minimum de garantie de 30 000 €, ainsi que les frais de rapatriement pour toute la durée du séjour dans tout l'Espace Schengen (assurance ou banque ou <https://sicareme.com/>)
- Réservation d'hôtel, attestation d'accueil ou justificatif d'hébergement
 - commerciaux : vous logez dans les écoles, joindre la page internet qui le stipule
 - scientifiques :
vous logez
 - sur le site de X pour le concours X,
 - sur le site de centrale pour le concours centrale,
 - aux Ponts pour le concours Mines Ponts,
 - sur Maisel Evry pour le concours Mines télécom
 - Joindre les pages internet qui le stipule

N'oubliez pas les preuves de paiement de Campus France, du RDV de TLS, Tout document justifiant l'argent bloqué.... (si héritage... ou emprunt ... ou prêt)

ANNEXE – CP/ETU-IV - SCOLARISATION D'UN ETUDIANT

**Attestation de prise en charge financière d'un étudiant majeur
par un particulier pendant son séjour en France**

Année scolaire	2024-2025
----------------	-----------

Je soussigné (e)

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
N° de téléphone fixe (domicile) :	
N° de téléphone fixe (travail) :	
Adresse électronique :	

m' engage à subvenir **(2)** :

- aux frais de séjour en France (subsistance, hébergement, éducation) durant l'année scolaire et durant les vacances de cette année scolaire,
- aux frais de son retour dans son pays d'origine (nom du pays) à la fin de l'année scolaire.

De l'étudiant suivant :

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Nationalité :	
Etablissement scolaire en France :	en fonction des résultats du concours
Adresse de l'établissement scolaire :	
Téléphone fixe de l'établissement scolaire :	

Période de validité de la prise en charge :	Du :		Au :	30/06/2025
---	------	--	------	------------

A :	
Le :	
Signature : (1)	

(1) : Joindre une photocopie d'un document d'identité du signataire : carte nationale d'identité ou titre de séjour dont la validité doit être supérieure à la durée du séjour prévue de l'étudiant

**EXEMPLE D'ATTESTATION DE DEPOT D'ORDRE DE VIREMENT MENSUEL
PERMANENT ET IRREVOCABLE (ETABLIE PAR LA BANQUE)**

Nous, soussignés (nom de la banque), société anonyme au capital deDHS, dont le siège social est à....., attestons par la présente que nous détenons un ordre de virement mensuel, permanent et irrévocable de.....Dhs de (nom du détenteur du compte), titulaire du compte N°....., ouvert sur nos livres à l'agence....., en faveur de (nom de l'étudiant), qui poursuivra ses études en France au titre de l'année scolaire 2016-2017.

La somme de.....Dhs (équivalent de 12 versements) a été bloquée sur le compte à cet effet.

Ces transferts seront effectués conformément aux dispositions de l'office marocain de changes selon la circulaire N° (numéro de la dernière circulaire en cours régissant les transferts).

Cette attestation est délivrée à l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Cachet et signature de la banque.